

Paris, le 6 novembre 2013

***SOUTIEN DES SENATEURS DU GROUPE RDSE A LA MOBILISATION DES VETERINAIRES,
PROFESSION INDISPENSABLE AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX***

Les Sénateurs du groupe du *Rassemblement démocratique et social européen* (RDSE) expriment leur **soutien à la mobilisation de ce jour des vétérinaires**. Cette profession, particulièrement indispensable au développement des territoires ruraux et hyper-ruraux, craint de ne plus pouvoir **délivrer certains antibiotiques indispensables au traitement des animaux**.

En effet, dans sa version initiale et dans son article 20 l'avant-projet de loi sur *l'Avenir de l'agriculture* qui doit être présenté la semaine prochaine en Conseil des ministres prévoyait que cette prérogative soit confiée aux seuls pharmaciens. Pour les Sénateurs RDSE une telle mesure, si elle était mise en œuvre, serait de nature à **compromettre la qualité des services rendus aux détenteurs d'animaux et notamment aux éleveurs ruraux** puisque cela se traduirait notamment par l'allongement du délai d'intervention lors des urgences, l'augmentation des risques en matière de santé publique et une moindre disponibilité des traitements pour les animaux. Et au-delà, une telle disposition constituerait une **forme de défiance inacceptable** à l'égard d'une profession respectable et parfaitement responsable, faisant souvent preuve d'un grand dévouement dans les campagnes françaises. **Ce serait donc un nouveau « mauvais coup » qui serait ainsi porté aux territoires ruraux et hyper-ruraux en aggravant encore davantage la fracture territoriale.**

Aussi, les Sénateurs RDSE exigent la **confirmation du retrait de cette disposition par le Ministre de l'Agriculture** avant même le passage du texte en Conseil des ministres et **assurent les vétérinaires de leur vigilance à l'occasion de l'examen par le Parlement du projet de loi sur *l'Avenir de l'agriculture*.**